



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 mars 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire\*

## Projet de budget-programme pour 2022

### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2022

### Titre VI

### Droits humains et affaires humanitaires

### Chapitre 25

### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

#### Programme 21

#### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos. ....	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** . . . . .	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .	19
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 . . . . .	26
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	27

\* [A/76/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

La violence, les conflits, les persécutions et les violations des droits humains continuent de pousser des femmes et des hommes à fuir leurs foyers. Fin 2020, on comptait plus de 80 millions de personnes déplacées de force à travers le monde. La pandémie de coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'empirer le sort des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides. Leur offrir protection est devenu plus difficile du fait des restrictions de déplacement et parfois des fermetures de frontières, tandis que beaucoup ont sombré dans la pauvreté et le désespoir après avoir perdu leurs moyens de subsistance et leur accès aux services de base et à toute aide.

En 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a renforcé son action face à la crise mondiale créée par la pandémie de COVID-19 et appuyé les efforts nationaux destinés à endiguer la propagation du virus et à remédier à ses multiples conséquences. Les initiatives engagées ont visé notamment à développer les programmes de santé, d'hébergement et de distribution de l'eau et d'assainissement et à étendre l'aide pécuniaire, de façon à parer à la situation socio-économique et à garantir que les plus vulnérables reçoivent un soutien. Ces investissements continueront de porter leurs fruits en 2021, 2022 et les années suivantes, et auront des effets durables grâce à l'amélioration des infrastructures de santé et d'assainissement.

Pour l'avenir, le HCR ne peut que constater que l'aide humanitaire, bien qu'indispensable pour sauver des vies et réduire les souffrances, ne suffit pas. Il est impératif que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence soient pris en compte dans les plans d'action nationaux et que les États d'accueil reçoivent de la communauté internationale un soutien adéquat et prévisible. Le pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a approuvé en 2018, a permis de changer la manière dont la communauté internationale intervient face aux déplacements forcés. L'idée-force du pacte, à savoir qu'il faut inclure les réfugiés dans les programmes nationaux, s'impose aujourd'hui plus que jamais. De nombreux pays du monde ont montré qu'il avait été bénéfique d'inclure les réfugiés dans les premiers plans d'action sanitaire contre la pandémie, mais il reste encore beaucoup à faire, alors même que les campagnes de vaccination sont en cours et que les États et les institutions financières internationales élaborent des plans de relance économique et des mesures de protection sociale en vue d'aider les plus vulnérables.

En 2022, le HCR continuera de renforcer l'aide et la protection qu'il apporte aux personnes dans le besoin, tout en plaidant en faveur d'une plus grande inclusion des personnes déplacées de force et des apatrides dans des systèmes nationaux plus solides. En collaboration avec la communauté internationale, il s'emploiera à renforcer le soutien apporté aux pays et aux populations qui accueillent des réfugiés. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 serviront à élaborer des mesures de préparation aux futures pandémies et aux autres crises. Dans le plein respect de son mandat, le HCR continuera d'innover et d'améliorer ses méthodes de travail, afin de mieux prévenir toutes les formes de déplacement forcé, de mieux y répondre et d'appuyer les efforts visant à trouver des solutions durables. Parallèlement, il s'efforcera de réduire davantage son empreinte carbone et, face à l'impact environnemental des déplacements, élaborera des interventions plus respectueuses de l'environnement.

Avant la pandémie, le HCR avait déjà bien avancé dans son projet de transformation, en particulier dans la décentralisation de ses bureaux régionaux et de ses principales fonctions d'appui, ce qui lui a permis d'agir vigoureusement face la crise, les pouvoirs étant délégués au plus près des lieux d'exécution. Il entend continuer de renforcer la gestion des risques et conforter les progrès déjà accomplis, en s'employant à faire appliquer les normes d'intégrité les plus élevées et à lutter contre toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. En parallèle, il redoublera d'efforts pour lutter contre le racisme et promouvoir la diversité en son sein.

En dépit des efforts que déploie le personnel humanitaire sur toute la planète, les épreuves endurées par les personnes déplacées ne pourront prendre fin que si la communauté internationale donne priorité à l'humain et fait davantage pour prévenir et faire cesser les conflits et les violences qui poussent des millions de femmes, d'hommes et d'enfants à fuir leurs foyers.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
(*Signé*) Filippo **Grandi**

## A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 25.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat de diriger et de coordonner l'action de la communauté internationale au service de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions à la situation tragique dans laquelle ils se trouvent. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 319 A (IV), portant création du Haut-Commissariat, et la résolution 428 (V), établissant le statut du nouvel organisme. La protection des réfugiés est également inscrite dans le droit international, principalement dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967. Le HCR a également été chargé de la situation des apatrides, conformément au paragraphe 6 A) ii) de son statut et à l'article I A) 2) de la Convention de 1951, qui ont trait aux réfugiés apatrides, ainsi qu'à diverses résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions 3274 XXIX et 31/36 concernant la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Au fil des ans et des résolutions, l'Assemblée a élargi le mandat du HCR à d'autres groupes. Le Haut-Commissariat apporte protection et assistance aux personnes déplacées, en coopération avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et dans le cadre de l'action concertée du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le consentement de l'État concerné.
- 25.2 Les chiffres définitifs pour 2020 ne sont pas encore connus mais, selon les estimations, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR avait dépassé les 83 millions à la mi-2020. Si la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné une réduction temporaire du nombre de nouveaux demandeurs d'asile du fait des restrictions apportées aux déplacements et des fermetures de frontières, des déplacements importants ont été constatés au cours du premier semestre 2020, notamment en République arabe syrienne et en République démocratique du Congo. En 2022, le nombre des personnes dont le HCR aura à s'occuper dépendra du nombre de conflits qui seront résolus ou qui viendront s'ajouter aux conflits en cours.
- 25.3 Malgré les difficultés qui continuent de se poser pour offrir aide et protection aux personnes dont s'occupe le HCR et leur apporter des solutions, des avancées notables ont été réalisées en vue d'un partage plus prévisible et équitable de la charge et des responsabilités comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés. Les engagements pris à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés sont susceptibles d'améliorer considérablement la vie des réfugiés et des populations d'accueil. Plusieurs dispositifs et outils importants ont été mis en place pour concrétiser le partage de la charge et des responsabilités, et de nouvelles voies ont été ouvertes pour permettre à de nombreux acteurs, dont les acteurs du développement et du secteur privé, de participer davantage à la prise en charge des réfugiés. En 2020, de concert avec ses partenaires, le HCR a mené des actions à grande échelle pour préparer les personnes relevant de sa compétence et les populations d'accueil à faire face à la COVID-19 et les aider à la combattre. La pandémie a exacerbé les crises humanitaires existantes et des millions de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres encore ont perdu leurs moyens de subsistance en raison des restrictions de déplacement et des mesures de confinement. Le HCR a poursuivi sa réforme organisationnelle, veillant à renforcer sa souplesse d'action dans les environnements opérationnels complexes.

## Programme de travail

### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

#### Objectif

- 25.4 L'objectif, auquel le programme contribue, est d'assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité.

#### Stratégie

- 25.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le HCR encouragera les États à rejoindre les instruments internationaux en vigueur, notamment les conventions sur les réfugiés et l'apatridie, ainsi que les instruments régionaux. Il promouvra des formes complémentaires de protection, notamment au nom du droit des droits de l'homme. En collaboration avec les États et d'autres partenaires, il veillera à ce que la mise en place de solutions durables à la question des déplacements soit prise en compte dans les programmes de développement et tienne une place centrale dans les activités de consolidation de la paix. Il fera connaître et soutiendra les mesures qui favorisent l'inclusion, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'économie formelle et au marché de l'emploi, ce qui permettra d'améliorer le bien-être des personnes relevant de sa compétence, de mieux les protéger et de leur apporter des solutions. Il continuera d'appuyer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes, et plaidera pour une augmentation de l'aide financière apportée aux pays et aux populations d'accueil des réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence. À cet égard, il procédera au suivi des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés et renforcera son action en vue d'une meilleure coopération internationale et d'un meilleur partage des responsabilités.
- 25.6 Le HCR entend promouvoir la mise en place de bonnes conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, le recours à des mesures de substitution à la détention et le traitement équitable des demandes de protection. Assurer de bonnes conditions d'accueil reste une tâche difficile pour les États qui accueillent un grand nombre d'arrivées. En collaboration avec les autorités nationales et locales et la société civile, le HCR continuera d'œuvrer au renforcement et à la multiplication des centres d'accueil, au développement de l'hébergement provisoire et à la fourniture d'une aide efficace, en ciblant les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables. Pour atteindre l'objectif fixé, le HCR s'emploiera également à promouvoir et à faire connaître le droit des réfugiés et les principes organisant leur protection, en menant des activités de formation auprès des fonctionnaires nationaux et du personnel des organisations non gouvernementales.
- 25.7 En collaborant étroitement avec les partenaires du système des Nations Unis, sous l'égide du Comité permanent interorganisations, et avec les organisations non gouvernementales (ONG), le HCR entend offrir aide et protection aux personnes déplacées, en se fondant sur les résolutions de l'Assemblée générale portant sur cette question, notamment la résolution 74/160. Il continuera d'œuvrer en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de la protection des apatrides, notamment en encourageant les États à adhérer aux instruments internationaux en la matière et en les aidant à permettre aux apatrides d'acquérir, de recouvrer ou de se faire reconnaître plus facilement la nationalité du pays.
- 25.8 En outre, le HCR entend contribuer aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, pour appuyer l'objectif de développement durable n° 4 sur l'éducation, il favorisera un accès équitable à l'éducation et l'inclusion dans les systèmes nationaux d'enseignement. Il aidera les personnes relevant de sa compétence grâce aux nombreux partenariats qu'il a noués et réfléchira à des moyens inédits de permettre aux populations les plus isolées de

bénéficiaire d'un apprentissage. La publication qu'il a fait paraître à cet égard, intitulée *Éducation des réfugiés 2030 : une stratégie pour l'inclusion des réfugiés*, guidera son action.

- 25.9 Le HCR continuera de collaborer avec les États et les partenaires afin de faire en sorte que les réfugiés, les personnes déplacées et les autres personnes relevant de sa compétence soient prises en compte dans les plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence. Il interviendra dans les situations de crise, conformément à sa stratégie sur la responsabilité envers les populations touchées, et renforcera les mécanismes lui permettant de communiquer et de dialoguer avec les personnes relevant de sa compétence et les populations d'accueil. En 2022, il entend tirer parti du nouvel outil de budgétisation et de gestion axées sur les résultats qu'il a mis en service en 2021, le but étant d'améliorer la planification en prenant des décisions fondées sur des données. Cet outil devrait lui permettre de mieux rendre compte de l'impact de ses programmes sur les personnes dont il s'occupe.
- 25.10 Les produits et activités prévus pour 2022 traduisent une approche renforcée qui prend en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Ces produits et activités, qui portent sur la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection et les moyens de subsistance, continueront d'être généralisés et consolidés de façon à disposer de moyens suffisants pour faire face à tout nouveau variant du virus. Dans le cadre de l'action menée pour « reconstruire en mieux », le HCR sait qu'il devra continuer de faire campagne pour que les personnes relevant de sa compétence soient prises en compte dans les programmes nationaux de vaccination et les plans de redressement socio-économique. La COVID-19 offre l'occasion de mieux intégrer ces personnes dans les systèmes nationaux. Le HCR a développé et continuera de développer des activités de protection et de lutte anti-COVID-19 et continuera également de suivre l'évolution de la pandémie et d'évaluer les besoins des personnes dont il s'occupe.
- 25.11 Ces activités devraient avoir le résultat suivant :
- a) permettre d'avancer dans la réalisation de l'objectif d'un partage plus prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés ;
  - b) permettre un renforcement du régime d'asile des États ;
  - c) permettre à quelque 90 000 personnes d'acquérir une nationalité ou de faire reconnaître leur nationalité ;
  - d) permettre l'enregistrement de quelque 22 millions de dossiers individuels dans l'Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES) du HCR.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 25.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Dans la plupart des pays, les conditions de sécurité permettront au HCR d'exécuter ses programmes ; il lui faudra toutefois se montrer vigilant en raison de la présence de groupes armés et des risques de violence pesant sur le personnel humanitaire. L'accès humanitaire sera garanti dans la plupart des pays, ce qui lui permettra de répondre aux besoins de protection et d'assistance les plus urgents ;
  - b) La communauté internationale continuera de s'approprier le pacte mondial sur les réfugiés et les États et les parties prenantes seront disposés à en faciliter la mise en œuvre, y compris en y contribuant ;
  - c) Du fait de la réduction des possibilités d'asile dans certains pays, les conditions d'admission et les politiques d'asile étant de plus en plus strictes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les mesures destinées à leur protection devront encore être renforcées ;

- d) D'importants déficits de financement continueront de limiter le champ d'intervention du HCR et l'aide qu'il peut apporter, en particulier dès lors que les ressources n'augmentent pas au même rythme que la hausse des besoins des personnes relevant de sa compétence.
- 25.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 25.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec de nombreux acteurs, dont les États, les organisations régionales, les organisations internationales d'aide humanitaire et de développement, les institutions financières, les ONG, les partenaires du secteur privé, les universités et les réfugiés eux-mêmes. Il a tenu l'engagement qu'il avait pris à l'occasion du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir affecter aux intervenants nationaux et locaux au moins 25 % de ses dépenses afférentes aux programmes. Selon les premières données disponibles pour 2020, environ 802 millions de dollars, soit 28 % des dépenses afférentes aux programmes, ont été dépensés par l'intermédiaire des intervenants nationaux et locaux. Le HCR entend atteindre les mêmes objectifs dans le cadre de son projet de budget-programme pour 2022. Il restera également attaché au principe de la participation, estimant que les réfugiés et les personnes relevant de sa compétence et qui bénéficient de ses activités de programme doivent être consultés quand sont prises les décisions qui ont une incidence sur leur vie.
- 25.15 En ce qui concerne la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, le HCR continuera de participer aux travaux des différentes instances créées à cet effet, dont le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est indispensable pour permettre des actions efficaces et trouver des solutions aux déplacements forcés et à l'apatridie. Cela suppose de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux susceptibles de favoriser des approches innovantes. Le HCR prendra des mesures visant à promouvoir une approche intégrée dans le traitement de la vulnérabilité des personnes avant, pendant et après les crises, dans le cadre d'une planification à long terme ciblant les réfugiés et les populations d'accueil.
- 25.16 Le HCR prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, grâce à sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) et aux mesures qu'il a prises pour renforcer ces engagements. Il a intégré l'approche AGD dans son nouveau cadre de gestion axée sur les résultats afin de favoriser davantage l'autonomisation des personnes relevant de sa compétence et continuera d'aider les rescapées de la violence fondée sur le genre en leur donnant accès à divers services (soins de santé, accompagnement psychosocial, hébergement sûr, aide juridique). Il entend renforcer ses liens avec les acteurs locaux et privilégier les initiatives de sensibilisation visant à prévenir la violence fondée sur le genre. Il continuera de promouvoir l'égalité des genres et renforcera les mécanismes visant à rendre justice aux personnes touchées.
- 25.17 Le HCR a élaboré un plan d'action 2020-2024 pour se conformer aux obligations définies dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. À cette fin, il entend identifier, lors des procédures d'enregistrement, les personnes relevant de sa compétence qui sont en situation de handicap et s'entretiendra directement avec elles afin de mieux cibler leurs besoins. L'International Disability Alliance devrait l'aider à développer sa stratégie pour l'inclusion du handicap, grâce à la participation directe de personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent. Il œuvrera au renforcement des capacités en matière d'intégration du handicap dans les situations de déplacement et d'apatridie, fera campagne pour l'inclusion du handicap au sein des principales instances humanitaires, dont le Forum mondial sur les réfugiés, et assurera l'application et le suivi des mesures.

### Activités d'évaluation

25.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluations stratégiques et centralisées de l'action menée par le HCR :
  - i) Évaluation du portefeuille-pays du HCR : Iraq (août 2020) ;
  - ii) Évaluation des opérations du HCR en Afghanistan (août 2020) ;
  - iii) Évaluation du portefeuille-pays du HCR : rapport de synthèse (Afghanistan, Angola, Iraq, Maroc) (septembre 2020) ;
  - iv) Participation du HCR à la coopération aide humanitaire-développement : premières conclusions d'une évaluation longitudinale, phase 2, novembre 2019-mai 2020 (décembre 2020) ;
  - v) Intervention d'urgence du HCR face à la situation au Venezuela (République bolivarienne du) (décembre 2020) ;
  - vi) Évaluation de la politique du HCR en matière d'apprentissage et de perfectionnement pour son personnel et ses partenaires (décembre 2020) ;
  - vii) Intervention de niveau 3 du HCR après le passage du cyclone Idai au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi (évaluation reportée au premier trimestre 2021) ;
- b) Évaluations conjointes de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du système :
  - i) Rapport de synthèse de l'évaluation UNICEF/OIM/HCR sur les enfants en déplacement ;
  - ii) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle visant à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (octobre 2020) ;
- c) Évaluations et examens décentralisés de l'action menée par le HCR :
  - i) Examen indépendant des évaluations des donateurs dans les opérations humanitaires (novembre 2020) ;
  - ii) Examen indépendant de la stratégie globale du HCR « Au-delà de la détention » pour la période 2014-2019 ;
  - iii) Évaluations décentralisées des activités du HCR portant sur les moyens de subsistance : rapport de synthèse (2019) ;
  - iv) Évaluation du plan quadriennal du HCR et de la Colombie pour la période 2015-2019 (juin 2020) ;
  - v) Évaluation de départ des projets de la Fondation IKEA sur les moyens de subsistance et l'énergie menés parmi les réfugiés somaliens et les populations d'accueil à Melkadida en Éthiopie (juin 2020), et évaluation du Fonds d'innovation du HCR (novembre 2020) ;
  - vi) Évaluation des effets des interventions en espèces du HCR sur la protection au Rwanda (juin 2020).

25.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2022. Ainsi, il ressort des premiers résultats de l'évaluation triennale de la coopération aide humanitaire-développement (décembre 2020) que, depuis l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en 2016 et du pacte mondial sur les réfugiés en 2018, le HCR s'est systématiquement rapproché des partenaires de développement et a considérablement approfondi sa coopération avec eux. Parmi les principales avancées, citons les actions de sensiblement menées auprès des États d'accueil avec le Groupe de la Banque mondiale et le développement de la collaboration en matière d'analyse des données. En outre, le HCR a noué des

partenariats opérationnels globaux avec d'autres organismes des Nations Unies, ce qui a permis une coopération entre activités au niveau des pays. Il ressort également de l'évaluation que les efforts concertés du HCR pour collaborer directement avec les institutions de développement bilatérales avait permis d'assurer la prise en compte des populations déplacées dans les plans de développement. L'évaluation a montré en outre les autres voies ouvertes au HCR pour participer aux mécanismes de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mieux collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement et les ONG de développement, en particulier au niveau des activités de pays. Intégrant les conclusions de l'évaluation, le projet de plan-programme du HCR pour 2022 vise expressément à continuer de tirer parti de la collaboration engagée avec les acteurs du développement et à la généraliser.

- 25.20 Il ressort de l'évaluation de la politique en matière d'apprentissage et de perfectionnement (décembre 2020) que le HCR envisage le développement des compétences et des connaissances sous l'angle de la formation. L'évaluation montre que le HCR doit repenser et actualiser son modèle d'apprentissage et transformer partout ses modes d'apprentissage. Il lui est recommandé, pour améliorer l'apprentissage et permettre à son personnel et à ses partenaires de mieux en profiter, de transférer au niveau régional certaines attributions et ressources en la matière. Dans le cadre du projet de plan-programme pour 2022, il est prévu d'encourager et de permettre le développement de l'apprentissage au niveau des régions.
- 25.21 Il est prévu de procéder en 2022 aux évaluations des stratégies et politiques globales du HCR ci-après :
- a) Coopération aide humanitaire-développement (troisième année) ;
  - b) Initiatives menées par le HCR pour mettre fin à l'apatridie ;
  - c) Programmes et activités de rapatriement ;
  - d) Renforcement des capacités en matière d'asile ;
  - e) Mise en œuvre de la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité ;
  - f) Principales interventions humanitaires en République démocratique du Congo et au Sahel ;
  - g) Stratégies de pays en Égypte, au Soudan, en Ouganda, en Zambie, au Mexique et au Myanmar et opérations multipays dans les pays baltes et nordiques ;
  - h) Évaluations conjointes de l'ONU et de l'ensemble du système de l'action menée au Yémen, de la protection des droits des réfugiés en temps de COVID-19 et de la feuille de route HCR/UNICEF pour les enfants réfugiés.
- 25.22 La structure régionale du HCR permettra de rapprocher les évaluations des lieux d'exécution des activités. Les bureaux régionaux seront davantage appelés à choisir les programmes et activités devant faire l'objet d'une évaluation dans telle ou telle région et ce, dans le plein respect des priorités régionales. On s'attend en 2022 à ce qu'un nombre important d'évaluations décentralisées soient commandées par les bureaux régionaux.

### **Exécution du programme en 2020**

- 25.23 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **L'assistance pécuniaire réduit les risques de protection que courent les personnes relevant de la compétence du HCR ainsi que leurs difficultés économiques**

- 25.24 En 2020, le HCR a continué de fournir une assistance pécuniaire, qui s'est avérée être un moyen efficace de répondre aux besoins immédiats, de faire face aux risques de protection et d'atténuer les difficultés socioéconomiques des personnes les plus vulnérables. L'assistance pécuniaire, qui complète les mesures prises par l'État car elle est un filet de sécurité supplémentaire pour les réfugiés

et les personnes relevant de la compétence du HCR, a augmenté au cours de 2020 pour atténuer l'impact de la COVID-19, atteignant un total d'environ 2,4 milliards de dollars entre 2016 et 2020. En 2020, plus de 65 opérations ont lancé de nouvelles initiatives d'assistance pécuniaire ou étendu celles qui existaient, touchant ainsi quelque 7,85 millions de personnes vulnérables. Le Haut-Commissariat a également continué de mettre en place des systèmes robustes d'enregistrement des réfugiés et de distribution d'argent. De nouvelles modalités de distribution d'argent ont été mises en place, telles que l'augmentation des transferts ponctuels ; les paiements anticipés ; l'alignement de l'assistance pécuniaire sur les filets de sécurité sociale nationaux ; le passage de l'aide en espèces à l'aide en nature lorsque les marchés ne fonctionnaient pas ; et l'augmentation des paiements numériques. De nouvelles technologies, telles que l'identification biométrique sans contact, ont été testées et des mesures pertinentes d'atténuation des risques ont été prises pour prévenir les risques de fraude, conformément aux règles générales du HCR.

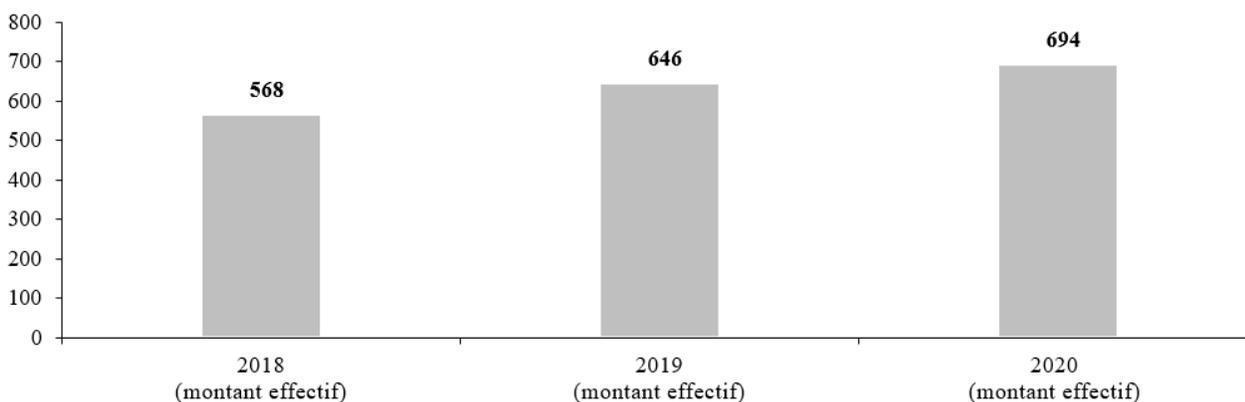
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 25.25 Le travail effectué a contribué à atteindre l'objectif, comme le montre l'augmentation de l'assistance pécuniaire distribuée aux personnes relevant de la compétence du HCR, qui est passée de 646 à 694 millions de dollars (voir fig. 25.1).

Figure 25.1

**Mesure des résultats : total de l'assistance pécuniaire distribuée aux personnes relevant de la compétence du HCR**

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Le montant indiqué pour 2020 est provisoire en attendant la finalisation des comptes de fin d'année.

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 25.26 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le HCR. N'épargnant personne, la COVID-19 a menacé la santé et les moyens de subsistance des personnes et aggravé les difficultés pour les plus vulnérables. Elle a eu non seulement des conséquences sur la santé, mais elle a aussi engendré une importante crise de protection et généralisé la pauvreté. Elle a renforcé le sentiment de désespoir des personnes déplacées de force partout dans le monde, mettant à rude épreuve leurs mécanismes d'adaptation, menaçant leurs moyens de subsistance et exacerbant leurs problèmes de santé mentale. Elle a également contribué à réduire l'espace humanitaire, du fait des restrictions et des fermetures de frontières auxquelles elle a donné lieu, affectant l'accès à l'asile et au territoire.
- 25.27 Dans le même temps, cependant, les activités ont été modifiées pour faire face aux problèmes engendrés par la pandémie de COVID-19. S'étant engagé à rester et à exécuter les programmes, le HCR a pris des mesures pour assurer la santé et le bien-être de son personnel. Il a notamment fait preuve de souplesse pour tenir compte de l'évolution des contextes opérationnels et a adapté ses

programmes afin d'atténuer les effets du virus et d'assurer la continuité des services essentiels de protection et d'assistance. Le HCR s'est appuyé sur les bureaux régionaux, mieux à même d'accélérer et de décentraliser les décisions. Ces bureaux ont rapidement établi les besoins liés à la COVID-19, ce qui a permis au siège du HCR d'allouer promptement des ressources. L'aide a ainsi pu être fournie plus rapidement, d'où un taux d'exécution élevé (mesuré en termes de dépenses par rapport aux fonds disponibles). Le HCR a également tiré parti des nouvelles technologies dans sa lutte contre la COVID-19, mettant en place une riposte efficace malgré le fait que 88 % de ses effectifs travaillaient à distance au plus fort de la pandémie. En réagissant vite et en procédant à des achats à grande échelle, le Haut-Commissariat a bénéficié de prix de gros, ce qui lui a permis de maintenir ses stocks mondiaux et de répositionner ses fournitures. En décembre 2020, le HCR avait acheté des biens et des services pour une valeur de 186,1 millions de dollars dans le cadre de sa campagne contre la pandémie de COVID-19. Sur le plan opérationnel, le HCR a travaillé en collaboration avec les autorités, les partenaires et les personnes relevant de sa compétence, adaptant ses procédures pour atténuer les effets de la pandémie sur celles-ci. Dans le cadre de sa campagne contre la pandémie, il s'est essentiellement attaché à étendre l'aide vitale en passant par les services de santé, d'eau et d'assainissement ; à augmenter sa capacité d'hébergement ; à renforcer la diffusion d'informations vitales ; à fournir des services de protection indispensables ; à veiller à ce que les droits et la protection des personnes déplacées de force soient garantis ; et à fournir une aide en espèces aux personnes relevant de sa compétence touchées par le ralentissement économique et la perte d'emplois, moyen précieux et efficace de soulager immédiatement les familles dans le besoin. Dans toutes les opérations, le HCR et ses partenaires ont également tiré parti des solutions locales et renforcé et soutenu les mesures prises au niveau national. En décembre 2020, 39,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR avaient reçu une assistance liée à la COVID-19. Près de 9,38 millions de ces personnes ont eu accès à des services de santé, dont 605 000 qui ont bénéficié d'un soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale et plus de 1,18 million de femmes et de filles qui ont reçu des soins complets. Plus de 15,34 millions de personnes ont eu accès à des services de protection et 7,85 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'une assistance pécuniaire.

- 25.28 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le HCR tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les mesures qu'il a prises pour reconstruire en mieux, on peut citer le recours aux bureaux régionaux et à leur capacité stratégique d'élaborer rapidement des plans d'urgence efficaces parce que spécifiquement adaptés aux besoins régionaux, la simplification des processus d'approvisionnement permettant l'achat et la livraison rapides d'équipements de protection individuelle et d'articles médicaux, et la rationalisation de l'allocation des ressources permettant d'allouer aussi rapidement que possible les ressources supplémentaires dont les opérations ont besoin.

## **Résultats escomptés pour 2022**

- 25.29 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

- 25.30 Le HCR a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, conformément à son mandat et en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes. Le pacte sert de base à une répartition prévisible et équitable de la charge et des responsabilités entre

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 25\)](#)].

les États Membres et les parties prenantes concernées. Les quatre objectifs du pacte sont les suivants : alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil ; accroître l'autonomie des réfugiés ; élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers ; et aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Ces objectifs ont suscité quelque 1 400 annonces de contribution lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2019. Un an après, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des principes au cœur du pacte : un esprit de solidarité permettant de travailler ensemble, de partager les responsabilités et de veiller à ce que les personnes qui ont été forcées de fuir soient prises en compte dans les mesures adoptées par les pays. En 2020, de nombreuses entités qui avaient fait des annonces de contribution lors du Forum ont modifié leurs domaines d'intervention ou actualisé leurs objectifs pour s'adapter à la situation d'urgence. Grâce au HCR, il a été possible de faire concorder les annonces de contribution et les engagements politiques des pays d'accueil pris aux niveaux national, régional et mondial et de suivre leur réalisation. L'année 2020 a vu la mise en place d'aménagements et d'outils visant à faciliter une répartition plus prévisible et équitable des responsabilités, tandis que des progrès ont également été accomplis vers une plus grande inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et les plans nationaux de développement et de préparation. De l'Azerbaïdjan au Costa Rica, de nombreux États ont inclus les réfugiés dans leurs systèmes de prestations sanitaires pour que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre la COVID-19. Le HCR a joué un rôle de catalyseur en aidant les pays d'accueil à renforcer la complémentarité des programmes et des interventions politiques des acteurs du développement, ciblant les zones accueillant des personnes déplacées de force.

- 25.31 Les ambitions exprimées dans le pacte mondial sur les réfugiés ne sauraient se concrétiser et transformer de manière positive la vie des réfugiés et des communautés d'accueil sans les annonces de contribution faites lors du Forum mondial sur les réfugiés. Le pacte orientera les travaux du HCR, des États et des partenaires au cours de la décennie à venir et au-delà et sera un outil puissant qui permettra d'élargir la base de soutien aux réfugiés et à leurs pays et communautés d'accueil, de renforcer la protection, de promouvoir l'inclusion et de trouver des solutions par la réalisation de ses quatre objectifs clés.
- 25.32 Le travail effectué a contribué à obtenir des États, du secteur privé et des acteurs du développement (y compris les pays à faible revenu accueillant des réfugiés), lors du Forum mondial sur les réfugiés, plus de 250 annonces de contribution financière (annuelles et pluriannuelles) s'élevant à environ 8 milliards de dollars. Plus de la moitié des 1 400 annonces de contribution (financière ou non) faites lors du Forum sont en cours d'exécution, au vu des rapports sur les progrès accomplis reçus par les entités concernées en 2020. Le HCR continuera à suivre les progrès accomplis dans ce domaine. La cible fixée dont il est question dans le budget-programme de 2020 a été atteinte, soit la participation des États au Forum mondial sur les réfugiés dans le cadre duquel ils seraient invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre.
- 25.33 En outre, le travail effectué a également contribué à ce que quelque 230 meilleures pratiques directement liées aux objectifs convenus contenus dans le pacte mondial pour les réfugiés soient partagées sur la plateforme numérique du pacte, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dont il est question dans le budget-programme de 2020.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 25.34 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Haut-Commissariat poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à se rapprocher des objectifs du pacte mondial, y compris la concrétisation des annonces de contribution faites à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, le HCR continuera de gérer la plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés afin de diffuser les bonnes pratiques et les informations, notamment le suivi de la concrétisation des promesses de dons et de contributions faites à l'occasion du Forum. La mise en œuvre, le suivi et l'examen du pacte en 2022 s'appuieront sur le cadre d'indicateurs. Décembre 2021 verra la publication d'un premier rapport et la tenue d'une réunion de hauts fonctionnaires, qui serviront également à définir les orientations en matière de promesses de dons et de contributions au

prochain Forum, prévu en 2023. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25.1).

Tableau 25.1  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	Produits prévus : 2022
Approbation du pacte mondial sur les réfugiés	Participation des États au Forum mondial sur les réfugiés dans le cadre duquel ils seront invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre – et à mettre en commun les meilleures pratiques de façon à atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés	1 400 annonces de contribution, dont des contributions financières s'élevant à 8 milliards de dollars, annoncées lors du Forum mondial sur les réfugiés. Plus de la moitié des 1 400 annonces de contribution faites à l'occasion du Forum ont été concrétisées.  230 meilleures pratiques ont été mises en commun sur la plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés pour la réalisation des objectifs	Les États Membres mettent en commun les bonnes pratiques et fournissent les dons et contributions annoncés, au moyen d'une plateforme numérique mise en place par le HCR	Les États Membres auront accès à un cadre d'indicateurs consolidé du pacte mondial sur les réfugiés, dont ils devront rendre compte tous les deux ans, à partir de 2021, ce qui favorisera l'élaboration stratégique d'engagements visant à combler les lacunes et à relever les défis liés à la réalisation des objectifs du pacte.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : déploiements d'urgence à l'appui des personnes relevant de la compétence du HCR<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 25.35 En mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Haut-Commissaire a déclaré une urgence mondiale de niveau 2. Comme d'autres situations d'urgence, la campagne contre la COVID-19 dans le contexte du déplacement forcé a nécessité un effort collectif visant à apporter un appui aux personnes relevant de la compétence du HCR et faire face aux impacts de grande ampleur. Malgré cela, le HCR n'a jamais rien connu de tel au cours de ses 70 ans d'existence. Cette crise est venue s'ajouter aux multiples crises que subissaient déjà quelque 80 millions de personnes déplacées de force dans le monde. Parallèlement à la pandémie, le HCR a fait face à des crises de déplacement nouvelles ou de plus en plus importantes, notamment dans la région du Sahel, où près de 3,7 millions de personnes ont été contraintes de fuir à l'intérieur du pays et au-delà des frontières, ainsi que dans le nord du Mozambique et dans la région éthiopienne du Tigré, où des centaines de milliers de personnes ont été forcées de quitter leur foyer en raison de la violence. D'autres situations prolongées, comme l'Afghanistan, la Somalie et la République arabe syrienne ainsi que les

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Rohingyas en Asie, ont continué de nécessiter un soutien d'urgence en 2020. En 2020, des articles non alimentaires d'une valeur de 36,2 millions de dollars provenant des stocks mondiaux ont été expédiés dans 44 pays. Au total, les déploiements d'urgence ont représenté 36 999 jours de mission en 2020. Des experts techniques dans les domaines de l'hébergement, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé publique, de la coordination des groupes ou secteurs de protection, de la gestion de l'information et de l'éducation, entre autres, ont apporté des renforts indispensables. Les nouveaux déploiements d'urgence ont augmenté dans de nombreux pays après la fin de la première vague de COVID-19 en septembre 2020 et en réponse à de nouvelles urgences. Du fait de la COVID-19, il a fallu repenser les modalités de déploiement d'urgence. Le HCR a fait appel à des experts des partenaires de réserve prêts à être déployés dans le pays, dans les domaines de la santé publique, de l'épidémiologie et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, afin de fournir un soutien en ligne aux opérations d'urgence.

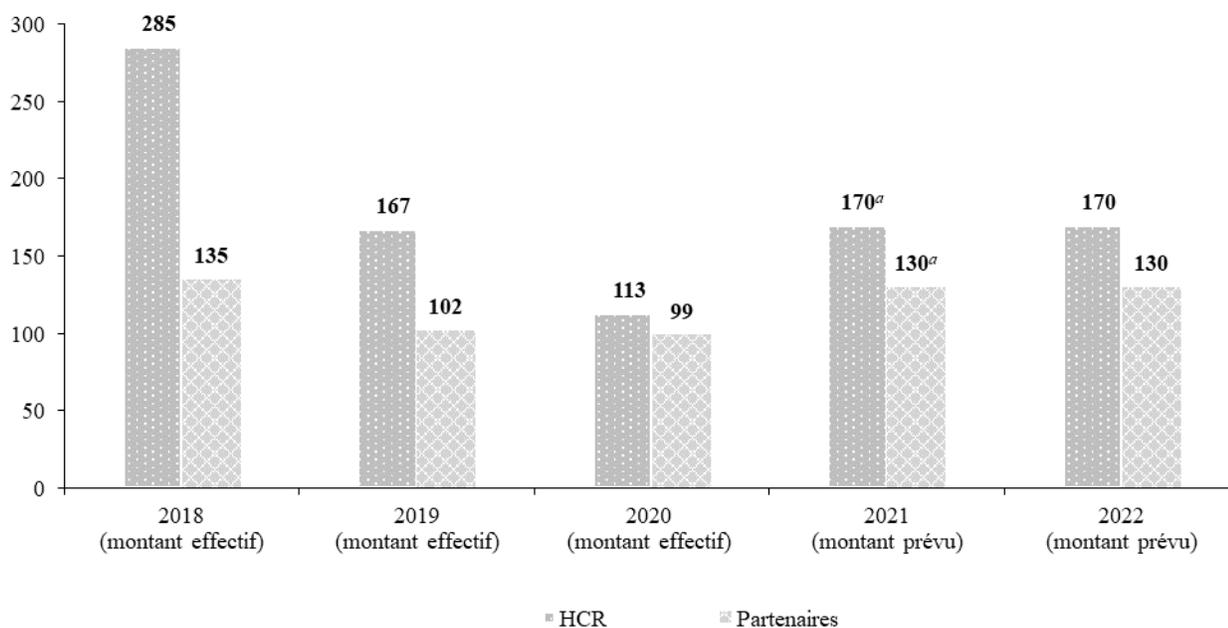
- 25.36 Le travail susmentionné a permis 212 déploiements de personnel d'appui d'urgence en 2020, 113 (53 %) provenant des divers fichiers internes du HCR et 99 (47 %) des partenaires de réserve d'urgence, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir le déploiement de 300 personnes. Les restrictions en matière de voyage et les fermetures de frontières dues à la COVID-19 ont sévèrement limité le déploiement habituel et l'exécution des programmes en personne.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 25.37 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Haut-Commissariat poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, le HCR continuera de maintenir une liste active de personnel d'appui d'urgence prêt à être déployé et s'adaptera rapidement à l'évolution du contexte opérationnel à tous les niveaux. Le Haut-Commissariat continuera d'appliquer de nouvelles modalités de déploiement d'urgence, le cas échéant. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la fig. 25.II).

Figure 25.II

### Mesure des résultats : effectifs déployés dans les situations d'urgence, par an



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement de la protection et recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile à travers l'enregistrement individuel**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 25.38 Par l'enregistrement individuel et le renforcement de la qualité des données d'enregistrement, qui garantissent l'intégrité des systèmes de protection des réfugiés et préviennent et combattent la fraude et la criminalité, telle que la traite des personnes, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent accéder à leurs droits. Le Haut-Commissariat met à disposition ses ressources et son expertise pour renforcer les capacités nationales en matière d'enregistrement et de documentation des personnes, y compris un appui à la numérisation, à la biométrie et à d'autres technologies pertinentes. Conformément à sa politique sur la protection des données personnelles des personnes relevant de sa compétence et à sa politique relative à l'âge, au genre et à la diversité, le HCR partage également des données d'enregistrement ventilées. Il a poursuivi l'enregistrement individuel des réfugiés et des demandeurs d'asile, afin qu'ils reçoivent des documents et bénéficient d'un meilleur accès à la protection et aux autres services disponibles. Le HCR continuera à renforcer sa capacité de gestion de l'identité et à étendre le champ de PRIMES (Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité), une série d'outils et d'applications interopérables utilisés pour les activités d'enregistrement, de gestion de l'identité et de gestion des dossiers.

*Enseignements tirés et changements prévus*

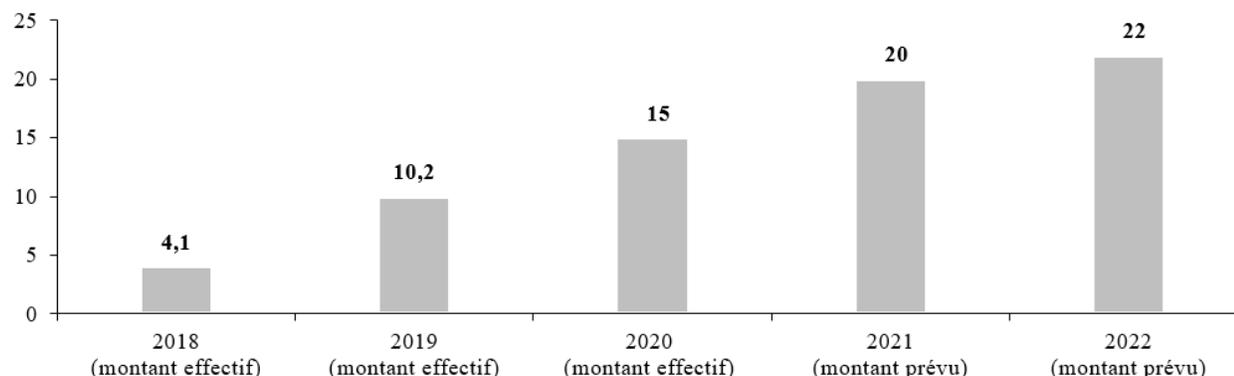
- 25.39 En raison des restrictions en matière de voyage et de la fermeture des frontières, la suite PRIMES n'a pas pu être véritablement mise en service sur de nouveaux sites et le personnel n'a pas pu être formé. Quand la pandémie de COVID-19 s'est déclenchée en 2020, le déploiement de PRIMES sur le terrain a été suspendu. La formation à l'enregistrement d'urgence a également été affectée par les restrictions en matière de déplacements ; il a donc fallu appeler en renfort des personnes qui avaient été formées bien avant pour combler les lacunes en cas d'urgence. Les programmes de formation ont été adaptés pour être dispensés en ligne et les processus existants de migration des données ont été exécutés de manière efficace par la technologie en nuage et revus pour prendre en charge les modalités à distance. Des modalités innovantes de déploiement à distance ont permis de déployer les outils PRIMES dans 27 nouvelles opérations, portant à 100 le nombre d'opérations les utilisant. Le nombre d'individus ayant des dossiers dans PRIMES est passé de 10,2 millions à 15 millions en 2020, et 7 200 utilisateurs ont pu avoir accès. Compte tenu de cette expérience, le HCR mettra davantage l'accent sur les méthodes d'enregistrement nouvelles et émergentes, telles que les technologies qui facilitent le libre-service par les réfugiés, la formation et les exercices de simulation à distance, et la collecte de données sans contact. Le HCR renforcera sa capacité de gestion de l'identité et étendra le champ de PRIMES. Par exemple, certaines solutions ont permis une productivité élevée pendant la pandémie. Il s'agit notamment du recadrage manuel des dispositifs biométriques permettant une capture des données et une identification biométriques sans contact, de la conduite d'entretiens d'enregistrement par appels vidéo à l'aide de smartphones et de l'installation de cloisons en plexiglas dans les locaux d'enregistrement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 25.40 Le travail effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation continue du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel (voir la fig. 25.III).

Figure 25.III  
**Mesure des résultats : nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel (total cumulé)**

(En millions de personnes)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25.41 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le HCR.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

<a href="#">319 A (IV)</a>	Réfugiés et apatrides	<a href="#">58/153</a>	Mesures d'application proposées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat
<a href="#">428 (V)</a>	Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
<a href="#">538 B (VI)</a>	L'assistance aux réfugiés et leur protection		
<a href="#">1166 (XII)</a>	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<a href="#">50/152</a> ; <a href="#">73/151</a> <sup>3</sup> ; <a href="#">75/163</a>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	<a href="#">74/160</a>	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
		<a href="#">75/164</a>	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

#### Conventions et déclarations adoptées à l'issue de conférences

Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole y afférent (1967)	Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984)
Convention relative au statut des apatrides (1954)	Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées (1994)
Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)	Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)

<sup>3</sup> Dans laquelle l'Assemblée générale rappelle le pacte mondial sur les réfugiés [(A/73/12 (Part II)].

## Produits

25.42 On trouvera dans le tableau 25.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.2  
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
1. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	1	1	1	1
5. Documents sur des questions relatives au contrôle, y compris les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	7	7	9	9
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le budget-programme biennal du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
9. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	15	25	23	23
12. Réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés et préparatifs	0	0	4	0
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>228</b>	<b>228</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
14. Édition de tous les documents en langue anglaise du Comité exécutif et du Comité permanent et traduction en français	228	228	200	200
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
15. Projets de terrain annuels exécutés en coopération avec des partenaires : a) promotion de la protection contre la violence et l'exploitation ; b) satisfaction des besoins de base et fourniture des services essentiels ; c) promotion de la participation locale et l'autogestion ; d) promotion de l'instauration de conditions				

## Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
favorables à la protection ; e) promotion des solutions durables ; f) promotion des procédures de protection équitables	6	6	6	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
16. Stages de formation sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations, destinés aux responsables gouvernementaux et aux partenaires d'exécution	45	45	45	45
17. Séminaires sur les domaines d'activité du HCR, y compris le pacte mondial sur les réfugiés, destinés aux partenaires d'exécutions et aux responsables gouvernementaux	21	21	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
18. Annuaire statistique	1	1	1	1
19. Études sur divers thèmes relatifs à la protection	5	5	5	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
20. Documents et documents de séance destinés au Comité exécutif et au Comité permanent	26	23	20	20

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : aide aux États Membres dans toutes les régions aux fins de l'élaboration de textes juridiques et administratifs nationaux conformes aux normes de protection.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'établissement des faits sur les domaines du Programme et sur la recherche de solutions durables ; missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives à la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Missions d'aide humanitaire** : missions effectuées dans une cinquantaine de pays par l'équipe des hauts dirigeants concernant les questions relatives aux services de base et l'aide fournis aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Services fournis directement** : services d'enregistrement biométrique assurés ; fourniture d'une aide pécuniaire aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'ensemble des opérations ; au moins 4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'une aide à l'hébergement ; environ 2 millions d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire ; fourniture de l'accès à une source d'électricité durable à environ 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; environ 90 000 personnes ont acquis la nationalité ou reçu une confirmation de leur nationalité ; au moins 85 % des opérations du HCR sont dotés de mécanismes opérationnels de réclamation et de remontée de l'information.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations spéciales annuelles :

a) consultations internationales avec les organisations non gouvernementales ; b) dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection avec les États, les universités, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées ; c) Journée mondiale des réfugiés, axée sur la sensibilisation aux problèmes des réfugiés et l'accroissement de l'appui aux réfugiés ; d) Distinction Nansen pour les réfugiés, manifestation annuelle destinée à récompenser des personnes, des groupes ou des organisations pour leur travail exceptionnel en faveur des personnes déplacées de force.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences et points de presse à l'intention d'un public mondial provenant de divers horizons concernant les activités du HCR et les situations relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR ; activités de communication régulières avec les médias sur des thèmes et des questions liés à la protection et aux opérations.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : publication sur le site Web du HCR ([www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)) de contenus multimédias (textes, photos et vidéos) sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence ; à travers ses réseaux sociaux mondiaux, le HCR diffuse des contenus multimédias à plus de 10 millions d'abonnés de tous les pays du monde ; au moins 80 ambassadeurs et ambassadrices de bonne volonté et autres défenseurs et défenseuses de haut niveau, couvrant toutes les régions et comprenant des personnes qui étaient elles-mêmes réfugiées, font entendre et amplifient la voix des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR ; mise à jour et gestion hebdomadaires de REFworld ([www.refworld.org](http://www.refworld.org)).

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

25.43 On trouvera dans les tableaux 25.3 à 25.5 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 25.3

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	682,1	737,8	–	–	–	–	–	737,8
Subventions et contributions <sup>b</sup>	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0
<b>Total</b>	<b>40 110,5</b>	<b>43 181,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43 181,8</b>

<sup>a</sup> À la date d'établissement du présent rapport, les montants indiqués dans ce tableau et les tableaux suivants ne sont pas des montants définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner de légères différences entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

<sup>b</sup> Coût de 218 postes temporaires [4 D-2, 14 D-1, 19 P-5, 35 P-4, 24 P-3, 9 P-2, 25,5 G(1°C) et 87,5 G(AC)], coût des services contractuels, frais généraux de fonctionnement et contributions aux activités communes du système des Nations Unies.

Tableau 25.4

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	2	1 SGA, 1 SSG
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2022	2	1 SGA, 1 SSG

Tableau 25.5

#### Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	–	–	–	–	1	

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

**Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires**

Catégorie et classe	Changements					Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
SSG	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

25.44 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 25.6 et 25.7.

25.45 Comme le montrent les tableaux 25.6 1) et 25.7 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 43 181 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 25.6

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Direction exécutive et administration	682,1	737,8	–	–	–	–	–	737,8	
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–	–	–	
C. Appui au programme	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>40 110,5</b>	<b>43 181,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43 181,8</b>	

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2020 (dépenses effectives)		2021 (estimations)	Changement	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–	–
B. Programme de travail	3 944 930,1	7 519 000,2	–	–	–	7 519 000,2
C. Appui au programme	836 230,3	1 053 652,6	–	–	–	1 053 652,6
<b>Total partiel (2)</b>	<b>4 781 160,4</b>	<b>8 572 652,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 572 652,8</b>
<b>Total</b>	<b>4 821 270,9</b>	<b>8 615 834,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 615 834,6</b>

Tableau 25.7

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2021	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	2	–	–	–	–	2	
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–	
C. Appui au programme <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	

<sup>a</sup> Ne comprend pas 218 postes temporaires financés au moyen de subventions et de contributions.

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021 (estimations)	2022 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	–	–
B. Programme de travail	7 158	7 158
C. Appui au programme	7 848	7 848
<b>Total partiel (2)</b>	<b>15 006</b>	<b>15 006</b>
<b>Total</b>	<b>15 008</b>	<b>15 008</b>

Tableau 25.8

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	682,1	737,8	–	–	–	–	–	737,8	
Autres objets de dépense	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0	
Subventions et contributions	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0	
<b>Total</b>	<b>40 110,5</b>	<b>43 181,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43 181,8</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	–	–	–	–	–	2	
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	

## Ressources extrabudgétaires

- 25.46 Comme le montrent les tableaux 25.6 2) et 25.7 2), il faudra des ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 572 652 800 dollars et 15 006 postes pour exécuter le programme de travail du HCR en 2022. Les ressources sont fondées sur le budget-programme biennal révisé du HCR pour l'exercice 2020-2021 (A/AC.96/1202), approuvé par le Comité exécutif du HCR à sa session plénière d'octobre 2020. Le montant approuvé pour 2021 a été utilisé pour établir le montant prévu pour 2022, l'opération de planification annuelle pour 2022 ne devant être achevée qu'au deuxième trimestre de 2021. Les ressources extrabudgétaires représentent 99,5 % des ressources totales nécessaires à l'exécution du programme du HCR : 87,7 % de ces ressources seront consacrées à l'exécution du programme de travail et 12,3 % à l'appui au programme.
- 25.47 Des contributions en nature d'un montant estimatif de 60 000 000 dollars devraient être reçues en 2022 sous forme de biens à distribuer aux bénéficiaires, de locaux, de services collectifs de distributions, de moyens de transport et de personnel fourni à titre gracieux.
- 25.48 Les ressources extrabudgétaires au titre de ce chapitre sont soumises au contrôle du Comité exécutif du HCR, un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

## Direction exécutive et administration

- 25.49 Le Haut-Commissaire (Secrétaire général adjoint), qui est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général, assure la direction, la supervision et l'administration des activités. Ses fonctions sont énoncées dans l'annexe du statut du HCR<sup>4</sup>. Il est secondé par une Haute-Commissaire adjointe, qui a rang de sous-secrétaire générale.
- 25.50 Les unités administratives qui assurent la direction exécutive et l'administration sont le Bureau exécutif, le Service de la gouvernance, le Service de l'évaluation, le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de la déontologie, le Bureau de liaison du HCR à New York et le Service mondial de données. En font également partie les entités suivantes, qui relèvent de la Haute-Commissaire adjointe : équipe chargée de la gestion du risque institutionnel, Bureau de l'Ombudsman, Service des affaires juridiques et Service Innovation.
- 25.51 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 12.6 dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le HCR ne cesse d'améliorer les mesures qu'il prend pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans ses activités. À la fin de 2020, il est parvenu à la neutralité climatique pour la deuxième année de suite.
- 25.52 Le Haut-Commissariat a élaboré une stratégie d'écologisation et de durabilité pour améliorer sa performance environnementale, la compatibilité climatique et l'utilisation rationnelle des ressources. Cette stratégie énonce quatre grands domaines d'action pour la période 2021-2025 : a) mesure de la consommation énergétique globale par l'installation de compteurs dans les bureaux du HCR, la conduite d'audits énergétiques et l'étude des possibilités de passage à l'énergie propre ; b) mise en place d'un fonds de soutien des plans de solarisation, qui permettra au secteur privé d'investir dans la construction de centrales solaires sur les sites du HCR, et mise au point de modèles de financement novateurs visant à aider les bureaux du HCR à passer des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, à promouvoir l'accès à des instruments de financement commun souples et à accroître les investissements dans des infrastructures écologiques ; c) création d'une base de données centralisée où seront stockées des informations permettant de mesurer les progrès faits par les bureaux du HCR au regard des indicateurs, des données de référence et des objectifs établis en matière de durabilité ; d) promotion constante des pratiques et comportements soucieux de l'environnement à l'échelle du HCR, avec pour objectif de sensibiliser le personnel et de modifier

<sup>4</sup> Résolutions 319 A (IV) et 428 (V) de l'Assemblée générale.

les comportements afin de créer une culture de l'efficacité énergétique ; e) élaboration d'une politique environnementale qui guidera les activités menées par le HCR pour réduire les sources d'émission de carbone comme les voyages, la gestion des installations et du parc de véhicules, la gestion des déchets et de l'eau et la gestion des bâtiments.

- 25.53 On trouvera dans le tableau 25.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et de réservation des billets d'avion.
- 25.54 En 2020, la règle des 16 jours n'a été respectée que dans 16 % des cas. La nature du travail du HCR est telle que les membres du personnel sont souvent déployés dans des délais très brefs pour répondre à des besoins humanitaires urgents, mais l'épidémie de COVID-19 explique aussi les résultats enregistrés en 2020. En raison de l'évolution constante des restrictions des déplacements, les voyages ont été souvent organisés à la dernière minute et la règle des 16 jours n'a pas pu être respectée. Le HCR lancera plusieurs initiatives qui contribueront à améliorer la planification des voyages. Des procédures simplifiées seront mises en place en 2021 pour accélérer l'approbation des voyages et éliminer les facteurs de ralentissement de l'exécution des tâches. Un projet de solution entièrement numérique pour la gestion des voyages sera également lancé en 2021 et l'outil devrait être mis en service en 2023, l'objectif étant de réduire davantage le temps de traitement de bout en bout et de faciliter le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et son suivi.

Tableau 25.9  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	82	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	19	16	100	100

- 25.55 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 737 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 25.10.

Tableau 25.10  
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	682,1	737,8	–	–	–	–	–	737,8	
<b>Total</b>	<b>682,1</b>	<b>737,8</b>	–	–	–	–	–	<b>737,8</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	2	–	–	–	–	–	2	
<b>Total</b>		<b>2</b>	–	–	–	–	–	<b>2</b>	

## Programme de travail

- 25.56 Conformément à l'article 20 du Statut, les dépenses du Haut-Commissariat sont imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies ; à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation et toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires. En conséquence, les dépenses afférentes au programme de travail ne sont pas imputées sur le budget ordinaire.
- 25.57 Comme le montre le tableau 25.6 2), des ressources extrabudgétaires estimées à 7 519 000 200 dollars permettraient de financer 7 158 postes et les autres objets de dépense au titre du programme de travail. Elles couvriraient les besoins des opérations sur le terrain touchant l'exécution d'activités, de projets et de programmes en application du mandat du HCR. Il s'agit notamment d'assurer la protection internationale des réfugiés et de trouver des solutions permanentes à leur sort. Le programme de travail pour 2022 est axé sur l'aide et la protection des réfugiés, suivis des déplacés, des rapatriés et des apatrides. À compter de 2022, le HCR planifiera ses activités à l'aide du nouveau modèle de gestion axée sur les résultats, qui s'articule autour de résultats concrets, de réalisations, de domaines porteurs et de produits connexes.

## Appui au programme

- 25.58 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Bureau exécutif, les divisions du siège et une partie des opérations sur le terrain. Elles établissent, dirigent et administrent les programmes et en évaluent et en contrôlent l'exécution. Elles se chargent également des aspects informatiques, de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et de l'administration.
- 25.59 Les activités d'appui au programme du HCR sont financées au moyen d'une dotation de l'ONU. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 42 444 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La dotation permettrait de financer l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de l'administration et une partie des autres dépenses connexes au siège du HCR, y compris les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement.
- 25.60 Depuis l'exercice biennal 2002-2003, une dotation est allouée au HCR pour ses frais d'administration au lieu de ressources au titre des postes et des autres objets de dépense (A/56/6 (Sect. 23), par. 23.20) afin de simplifier le travail du HCR en lui évitant d'avoir à utiliser des procédures administratives distinctes pour une partie des postes de la catégorie Administration. Les résultats de l'examen de ces modalités de financement et les enseignements tirés de trois exercices complets (2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007) ont été communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, en 2008 (voir A/63/537). À la section VII de sa résolution 63/263, l'Assemblée a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme suivants, de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR, comme le lui avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/616, par. 10).
- 25.61 Comme le montre le tableau 25.6 2), des ressources extrabudgétaires estimées à 1 053 652 600 dollars permettraient de financer 7 848 postes et les autres objets de dépense au titre de l'appui au programme.

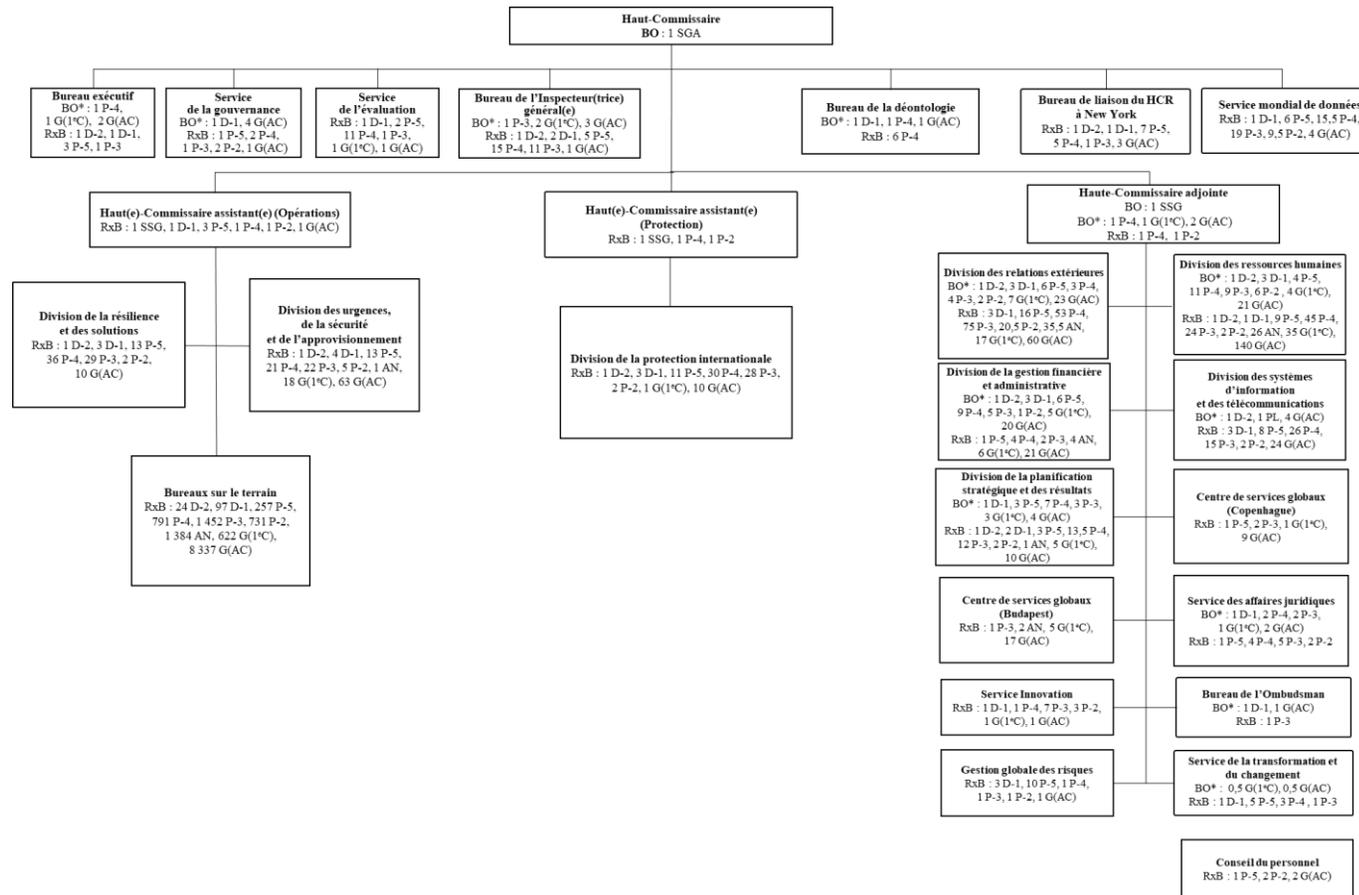
Tableau 25.11

**Appui au programme : évolution des ressources financières, par principale catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0	
Subventions et contributions	39 428,4	42 444,0	–	–	–	–	–	42 444,0	
<b>Total</b>	<b>39 428,4</b>	<b>42 444,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 444,0</b>	

## Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022<sup>1</sup>

Notes : « BO » fait référence à deux postes inscrits au budget ordinaire ; « BO\* » désigne des postes financés au moyen de la dotation inscrite au budget ordinaire ; les postes aux Centres de services globaux de Budapest et de Copenhague font partie des postes des divisions et services du siège qui sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires ; les postes étant calculés en personne-années, un poste peut être inscrit au budget pour une durée de moins d'un an.

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire-général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire-général(e).

<sup>1</sup> L'organigramme a été présenté dans le document [A/AC.96/1202](#) et approuvé par le Comité exécutif du HCR dans la décision figurant au paragraphe 12 du document [A/AC.96/1209](#).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

---

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

[A/75/7](#)

Le Comité consultatif note que la part des ressources provenant du budget ordinaire devant servir à financer le chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) baisse progressivement et réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que les prochains projets de budget devraient justifier l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et fournir notamment des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, ainsi que sur les dépenses connexes autres que les postes (par. VI.26).

On trouvera des informations sur la modalité de dotation aux paragraphes 25.59 et 25.60.

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses financées au moyen de la dotation, y compris sur les postes et les fonctions, sont fournis dans le document complémentaire qui accompagne le présent document.